

me disent les bonnes gens, dans l'oreille d'un sourd, et six mois plus tard, était rendu un décret ordonnant que la fabrication des tabacs et les bénéfices qui en résultent appartiendraient dorénavant à l'Etat. L'idée était heureuse et Mme Robillard dut bien regretter son ostentation, car, dans les cinquante ans qui suivirent, l'administration encaissa de ce chef "plus de sept milliards." Sept milliards envolés en fumée!... Le valet de chambre Constant, dans les "Mémoires" qu'on lui fit écrire, a rapporté comment Napoléon contribuait, pour sa large part, au bon rendement de l'impôt. Il prisait avec rage, chacun le sait, mais il prisait, paraît-il, avec une élégance et une propreté de grand ton: il approchait sa prise de ses narines, comme pour seulement la sentir et la laisser tomber ensuite. On reconnaissait l'endroit où il s'était tenu quelques instants par la quantité de tabac répandu sur le tapis. Peut-être est-ce que, malgré ce gaspillage, il ne jugea point qu'il faisait tout son devoir envers la régie; peut-être pensa-t-il qu'il devait à ses peuples le bon exemple: il voulut donc essayer la pipe. Constant prépare l'instrument, le bourre, le présente à l'empereur et approche le briquet. Napoléon, pour qui ce sport est tout nouveau, se contente d'ouvrir et de fermer alternativement la bouche sans aspirer le moins du monde. Il s'impatiente: "Comment, diable, ça n'en finit pas!" Et il s'obstine dans cette espèce de bâillement. Constant doit allumer la pipe et, quand le foyer est bien embrasé, l'empereur la porte à ses lèvres. Elle n'y reste pas longtemps — élève trop docile, il a, du premier coup aspiré une forte bouffée qu'il ne parvient plus à chasser de sa bouche, toussant, suffoquant, les yeux en larmes: "Oh! les cochons!! s'écrie-t-il, dès qu'il peut parler. Otez-moi cela! Quelle infection! Le cœur me tourne!" Il fut plus d'une heure à se remettre et jamais ne comprit, depuis lors, comment ses sujets versaient annuellement, de leur plein gré, plus de cent millions au Trésor pour acheter le droit de se procurer une sensation aussi parfaitement désagréable.

Voilà bien ce qu'il y a d'admirable dans l'impôt perçu sur les fumeurs: on n'y est soumis que si on y consent; et c'est pourquoi le public ne comprend pas très bien les causes des restrictions actuellement apportées au fonctionnement de cette contribution volontaire. Un brave homme qui se trouvait près de moi, l'autre jour, dans la file, à la porte d'un bureau de tabac, tenait à ce sujet des propos fort sensés. Il n'avait point l'allure d'un nouveau riche, oh! non. Mais il s'exprimait en bons termes. "Voyez, disait-il, quelle inconséquence! Le paiement de tous les impôts auxquels le Français est astreint est exigé avec une régularité et une aptitude singulières. Le contribuable regimbe, discute, ergote, réclame, cherche par tous les moyens à amadouner le fisc. Celui-ci, impitoyable, accable les négligents de rappels imprimés sur papiers blancs, verts ou rouges, où les retardataires se voient menacés des pires avanies s'ils ne s'acquittent point dans le plus bref délai. Telle est la loi; rien à dire. Mais, parmi toutes ces charges, il en est une à laquelle nul n'est obligé, la seule que nous payons avec plaisir, avec volupté: et voilà que c'est précisément celle-là dont l'Etat fait mine de se désintéresser. Il ne veut plus de notre argent quand nous l'offrons volontiers. Notre régularité à lui effectuer sur cet article des paiements quotidiens, semble l'offusquer autant que notre inexactitude ou nos retards en matière d'autres contributions. En constatant que la France avait de gros besoins d'argent — ce qui n'est que trop justifié, — nous autres fumeurs

avons conçu l'illusion que l'âge d'or pour nous était proche: l'administration allait certainement s'ingénier à nous allécher par l'offre de produits exquis, variés et surabondants, afin de propager l'indispensable et baroque aliment dont elle est l'unique dispensatrice, et de recruter des légions de nouveaux adeptes. Tout au contraire..."

Je ne pus profiter de la suite du discours; mon tour était venu d'entrer dans le bureau; je déposai humblement sur le comptoir un franc en échange duquel, affectant — pourquoi? — un air dominateur et triomphant, au lieu de l'attitude apitoyée et compatissante qui serait convenable, la débitante me remit "trois cigarettes" "au détail" et, en manière de monnaie, quatre-vingt-dix timbres d'un centime dont je ne sais que faire. C'est la guerre!...

G. LENOTRE.

PREPARATION DU CHAMP DE TABAC

Les parcelles destinées à la culture du tabac doivent être préparées de bonne heure, afin qu'elles puissent être amenées à un degré d'ameublissement aussi parfait que possible et puissant, avant le moment de la transplantation, emmagasiner une quantité suffisante d'humidité.

Le labour doit être profond, de 8 à 9 pouces, effectué en tranches minces, donnant un guéret penché à 45 degrés environ, ouvert, permettant une bonne aération et une pénétration facile par la gelée. Nous préférons faire nos labours à l'automne. De cette manière on détruit par la gelée la plus grande partie des larves d'insectes ramenées à la surface.

Il est aussi préférable de fumer au cours du labour d'automne.

Quant au labour du printemps on doit entreprendre ce travail d'aussi bonne heure que possible. On peut ainsi, dans une certaine mesure, bénéficier de l'effet des dernières gelées. Dans tous les cas la plantation de tabac doit être fumée de 3 semaines à un mois avant la date de la transplantation. La dose de bon fumier de ferme nécessaire pour la production d'une récolte de tabac normale est de 12 à 15 tonnes par arpent.

Les travaux de préparation du printemps, à part le labour et l'enfouissement du fumier, qui sont plutôt des travaux d'automne, consistent en l'ameublissement du sol au moyen surtout de la herse à disques. On peut donner de 2 à 3 façons à la herse à disques, on achève par une façon à la herse ordinaire et un léger tassement au rouleau dont l'effet est d'affermir la surface et de ramener à la partie supérieure du sol l'humidité dont les jeunes plantes vont avoir besoin et qu'elles ne peuvent pas encore aller chercher dans les couches profondes.

Si l'on dispose d'engrais chimiques on peut les épandre au printemps au moment des hersages. Le sulfate de potasse et les engrais phosphatés peuvent être, avec avantage, épandus de très bonne heure, pour les engrais azotés il vaut mieux attendre le moment de la transplantation et les enfouir au cours des derniers hersages car, en cas de fortes pluies ils sont exposés à être entraînés.

Dans la pratique, étant donné que l'on emploie surtout des engrais composés, "dit Complets", on peut les épandre de huit à quinze jours environ avant la date de la transplantation. Il reste ainsi suffisamment de temps pour les incorporer uniformément au cours des travaux d'ameublissement.